

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 11 février 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 5 février 2019 s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne.

A.04

Renouvellement du Bail de location du Palais de Justice

La Commune de Marmande est propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré EV 25 d'une superficie totale de 3937,95 m², sis Place des droits de l'homme, ce bâtiment héberge le Conservatoire de Musique « Maurice Ravel » et le Palais de Justice ;

Par délibération n° 2011H03 en date du 26 septembre 2011, un bail de location a été signé avec l'Etat concernant les modalités d'occupation des locaux par les services judiciaires, à titre gracieux, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2018.

Par conséquent, le présent bail est destiné à constater le renouvellement de l'occupation du palais de justice et préciser les charges incombant au preneur et au bailleur.

Actuellement, le Palais de Justice occupe une superficie de 1955,16 m², le Conservatoire de Musique « Maurice Ravel » occupe une superficie de 1512,58 m² avec une surface pour les parties communes de 470,21 m².

Le présent bail est consenti à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la durée d'occupation du Tribunal par le Ministère de la Justice.

D'un commun accord avec le ministère de la Justice, la ville de Marmande prend en sa charge la dépense des fluides (eau, gaz, électricité) liée aux travaux sur la période de septembre 2017 à mars 2018, et s'engage à rembourser les sommes correspondantes sur présentation d'un état détaillé des dépenses afférentes et des justificatifs.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de renouveler le bail de location des locaux occupés par le palais de justice avec l'Etat et préciser les charges incombant au preneur et au bailleur.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention

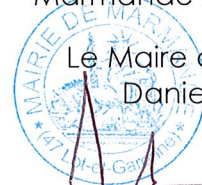
Votants : 30 Abstention : 00 Exprimés : 30 Contre : 00 - Pour : 30
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 12 février 2019



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 14/02/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/02/2019..



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET